

**Compte rendu du conseil d'administration
du mardi 2 novembre 1999**

Etaient présents :

Membres de droit ou leur représentant

Mme Yvonne Girard	Université Paris I
M. Jean-Marie Ferru	Université Paris III
M. Xavier Turion	Université Paris IV
M. Jean-Pierre Goudaillier	Université Paris V
M. Claude Lepage	Ecole Pratique des Hautes Etudes
M. Jacques Bonal	Ecole Nationale des Chartes
Mme Françoise Pina-Mironneau	Bibliothèque InterUniversitaire de la Sorbonne
M. Pascal Allemand	Rectorat de Paris

Membres désignés

Mme Yvonne Girard	Université Paris I
M. Christophe Bonnet	Université Paris III
Mme Khadija Dib	Université Paris IV
M. Patrick de Carné	Université Paris V
M. Claude Lepage	Ecole Pratique des Hautes Etudes
M. David Chopard-Lallier	Bibliothèque InterUniversitaire de la Sorbonne
M. Pascal Allemand	Rectorat de Paris

Le directeur du SIRIS

M. Jean-Pierre Le Moan

Excusés :

M. Alain Dubrulle	Vice-Chancelier des universités de Paris
Mme Françoise Liotet	Secrétaire Générale de l'Académie de Paris

1. Présentation du rapport d'activité 1999

La séance est ouverte à 9h40. En préambule, la composition du Conseil d'Administration est rappelée : un membre de droit et un membre désigné par établissement et pour la bibliothèque, soit seize membres ; la fonction de correspondant technique est une fonction distincte des deux précédentes, même si l'usage majoritaire la confond en une même personne avec celle de membre désigné.

Administration de la dorsale et des machines de service

Le rapport d'activité met en évidence le bon fonctionnement du réseau, dû notamment à la fiabilité des matériels ; une seule panne sévère et non pleinement élucidée - les 19 et 20 avril - est à signaler.

Le SIRIS a procédé aux mises à jour des logiciels liées au « passage à l'an 2000 » sur les équipements actifs de la dorsale et les serveurs.

Dans les conditions d'utilisation actuelles, les établissements disposent encore d'une marge en termes de débit d'information, aussi bien sur la dorsale que pour la prise RENATER.

Le serveur de messagerie abrite environ 1300 comptes dont une moitié pour Paris IV ; les mesures « anti-spam » sont opérationnelles.

S'agissant des boîtes aux lettres pour les étudiants, la décision de recourir à des serveurs distincts - et au sein de chaque établissement - de celui géré par le SIRIS est confirmée.

Pour améliorer encore la réactivité du SIRIS aux demandes d'interventions techniques des établissements et en assurer la traçabilité, le recours au destinataire conventionnel « vaguemestre@sorbonne.fr » est désormais étendu à toutes les opérations : création de boîtes, contrôle d'accès, configuration des ports, routage des réseaux IP, etc.

Le SIRIS rappelle la recommandation de configurer deux serveurs de noms sur les postes clients (celui du site ET un autre, par exemple celui de Jussieu [134.157.0.129]), ainsi que la décision initiale des établissements de ne pas lui confier la gestion du service d'accès au réseau informatique via le réseau téléphonique.

Services de métrologie et de journalisation

Les premières statistiques délivrées par le logiciel ip trafic indiquent que deux tiers de la bande passante consommée sont liés à l'accès aux sites « web » internes et externes au site.

Le groupe technique aura à définir prochainement une politique à appliquer en matière de journalisation des connexions individuelles qui tiendra compte de la réglementation en vigueur.

Sécurité et sûreté physique

Des progrès significatifs ont été réalisés en matière de protection des équipements contre les poussières et les agressions mécaniques, le Rectorat ayant procédé à l'encloisonnement des baies techniques les plus exposées, ainsi que dans le domaine de la sécurité de l'alimentation électrique des équipements.

Par contre, peu de progrès ont été enregistrés concernant le coffrage des gaines techniques verticales par les établissements ; la sécurisation des accès aux sous-sols est également à améliorer.

Réseau Académique Parisien

Ce réseau pourrait être mis en place à partir du quatrième trimestre de l'an 2000.

Un local technique conforme au cahier des charges ad hoc devrait être affecté aux équipements de ce réseau si le rôle de PoP (Point of Presence) de notre site était confirmé.

L'Autorité de Régulation des Télécommunications a récemment donné son accord de principe à la mise en fonction d'un service de téléphonie interétablissements sur le futur R.A.P. ; cet accord est un élément à intégrer à la réflexion des futurs sites RAP sur leur stratégie d'équipement en autocommutateurs (PABX).

La Cellule Réseaux des Universités a souhaité connaître les manifestations - séminaires, conférences - se déroulant sur le site, à l'exclusion de celles pouvant donner lieu à revendication du droit à la propriété intellectuelle, et pouvant être diffusées sur les réseaux informatiques à hauts débits, afin d'en constituer le catalogue.

Les établissements concernés peuvent transmettre cette information au SIRIS, qui retransmettra, ou directement à Jean-Paul Le Guigner, responsable de la Cellule.

Evolution du réseau du site

Elle est l'objet du point 3 de l'ordre du jour ; le SIRIS remercie particulièrement l'université Paris V pour sa contribution au dossier, fondée sur l'étude réalisée pour son site de Boulogne.

L'équipement en matériel de visio-conférence d'une salle ou d'un amphithéâtre du site pourrait avoir pour cadre une opération commune aux établissements intéressés ; ce service utiliserait pleinement les capacités en débit et en qualité de service du nouveau réseau.

Mise à disposition d'un ingénieur d'études

Au nom de tous les établissements et en son nom propre, Jean-Pierre Le Moan remercie le Président Molinié pour la mise à disposition du SIRIS, pour une année, d'un ingénieur d'études, à compter du premier juillet 1999.

Monsieur Turion, Secrétaire Général de Paris IV, précise que cette mise à disposition ne pourra être reconduite l'année suivante, le Rectorat n'étant pas en mesure de compenser le déficit en poste budgétaire ainsi constitué pour son établissement.

Budget 1999

Le document d'exécution du budget 1999 est examiné en séance ; aucun dépassement du budget prévisionnel n'est à prévoir, les deux DBM de l'exercice étant constituées de virements de compte à compte, et l'achat de la mémoire additionnelle du routeur, non prévu, ayant été pris en charge sur l'enveloppe initiale.

Ports 100 Mb/s « de maintenance »

Le Conseil décide l'attribution d'un port 100 Mégabits/s « de maintenance » à chaque établissement, sans modification des quote-parts.

Les ports revendiqués sont comme suit :

Université Paris I	commutateur 62
Université Paris III	non défini
Université Paris IV	commutateur 91
Université Paris V	non défini
Ecole Pratique des Hautes Etudes	non défini
Ecole Nationale des Chartes	non défini
Bibliothèque InterUniversitaire	commutateur 34
Rectorat de Paris	non défini

Le SIRIS utilise les ports 100 Mb/s des commutateurs 21 et 60.

Les établissements sont invités à communiquer au SIRIS leur souhait en la matière dans les meilleurs délais, avec indication du réseau virtuel concerné.

Le conseil décide également d'attribuer aux établissements, sans modification des quote-parts, les ports 100 Mb/s encore non utilisés après affectation des huit ports évoqués supra.

Les établissements sont également invités à communiquer au SIRIS leur souhait en ce qui concerne ces ports « supplémentaires ».

2. Budget 2000

Le budget prévisionnel 2000 est globalement du même ordre que celui de 1999.

Il n'inclut pas les éventuels achats en matière de sécurité, dont la nécessité serait établie par le groupe technique au cours de ses prochains travaux, et qui feraient l'objet d'une DBM présentée lors d'un Conseil d'Administration ad hoc.

Il n'inclut pas le coût de la maintenance de l'actuel réseau, qui devrait lui être intégré dans l'hypothèse où la mise en place d'un nouveau réseau serait différée au delà du premier trimestre 2000(cf. point suivant).

Le budget prévisionnel 2000 est adopté à l'unanimité.

3. Evolution du réseau

Le Conseil adopte le principe de l'acquisition d'un nouveau réseau tel que défini dans le dossier rédigé par le groupe technique et figurant parmi les documents de séance ; il prend acte de la participation financière de la Direction de la Recherche fixée à hauteur des 2/3 du coût total d'acquisition.

Le groupe technique est mandaté pour déterminer selon les besoins des établissements le nombre de commutateurs d'étages et de convertisseurs optiques à acquérir, lesquels déterminent le coût d'acquisition global du réseau - les autres éléments étant invariants en nombre -, ce coût d'acquisition restant, en toute hypothèse, dans la fourchette [2 MF TTC, 2,5 MF TTC].

Yvonne Girard précise qu'elle ne peut pour l'instant engager l'université Paris I pour une somme supérieure à 180 KF TTC.

Le groupe technique est également mandaté par le Conseil pour élaborer une nouvelle clé de répartition utilisable pour définir les participations des établissements à l'acquisition du nouveau réseau et à ses frais de fonctionnement, ainsi que les emplacements (coffrets d'étages) où les commutateurs seront situés.

Les propositions du groupe technique seront examinées lors d'un Conseil qui se tiendra dans la première quinzaine du mois de décembre 1999.

4.Sécurité logique des systèmes d'information sur le site

Quatre actions principales sont prévues en matière de sécurité logique pour l'année à venir :

- . contrôle des accès inter-réseaux virtuels.
- . détection centralisée des virus liés à la messagerie électronique.
- . serveur de secours pour le service de messagerie.
- . service d'accès distant (via RTC) de maintenance.

La séance est levée à 11h30.
